



Poursuivre l'agent immo et le propriétaire?

Par **vaness850**, le **22/03/2009** à **15:09**

Bonjour,

Nous achetons un appartement, après le compromis signé chez un notaire, l'agent immobilier nous dit qu'il y a plus la cuisine intégrée et que la chambre qui est construite sous les combles le propriétaire ne possède pas les combles.

L'agent savait tout cela avant la signature mais ne nous l'a dit que bien après. Le propriétaire ne remet pas la cuisine comme il s'était engagé à le faire, et tarde (ne va pas aux différents rendez-vous) à acheter les combles. Il vend quelque chose qu'il ne possède pas.

Le vendeur bloque la vente, que peut-on faire? doit-on avoir des dommages et intérêts pour ce préjudice et pour le retard qu'il prend sur la vente? peut-on poursuivre l'agent immobilier pour mensonges et escroquerie? et le propriétaire pour vendre quelque chose qu'il ne possède pas?

MERCI de vos précieuses réponses, en attendant de me renseigner auprès de différents professionnels j'aimerais savoir plus ou moins où je vais

Cordialement